BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 avril 2018	***N° 2018-272***

Convocation du 20 avril 2018
Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 avril 2018**	***Délibération***
	Direction générale Mobilité **Direction de la multimodalité**	***N° 2018-272***

Projet européen « Handshake » - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La métropole bordelaise est une des agglomérations leaders, tant au plan national qu'au plan international, en termes de politique cyclable.

Le bilan des actions menées en faveur du développement du vélo sur le territoire de Bordeaux Métropole est en effet largement positif ; en témoigne la 6ème place au classement des villes cyclables mondiales obtenue en 2017.

Le 2ème plan vélo 2017-2020 adopté au Conseil métropolitain du 2 décembre 2016 a permis de réaffirmer et de renouveler l'ambition de la Métropole en la matière.

Dans ce contexte Bordeaux Métropole a été sollicitée en 2017 par le bureau d'études italien ISINNOVA (Instituto di studi per l'integrazione dei sistemi) pour être partie prenante du projet européen « Handshake » dont il coordonne le consortium de partenaires.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, Bordeaux Métropole a rejoint le consortium en qualité de « ville suiveuse » aux côtés des villes de Cadiz, Dublin, Bruges, Cracovie, Helsinki, Manchester, Riga, Rome et Turin « villes suiveuses » au même titre que Bordeaux Métropole. Les villes « leader » sont Copenhague, Amsterdam et Munich.

Le projet « Handshake », soumis au programme européen Horizon 2020 (MG-4.1-2017) le 19 octobre dernier, a été retenu par décision de la Commission européenne le 12 janvier 2018. Il fait partie des 3 projets financés sur cet appel à projets pour lequel 35 candidatures avaient été présentées.

Ce projet européen débutera début septembre 2018 pour une durée de 42 mois. Il consiste à un réseau d'échanges et de développement de bonnes pratiques pour une politique ambitieuse en matière de développement de l'usage du vélo. Cet engagement s'inscrit donc pleinement dans le cadre du 2e plan vélo métropolitain qui affirme l'ambition pour Bordeaux Métropole de devenir « capitale du vélo ».

« Handshake » vise à atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- faciliter l'adoption d'une politique vélo globale et intégrée ;

- favoriser une approche multidisciplinaire en termes de planification urbaine pour dynamiser les projets et consolider les futures politiques vélos et les investissements liés ;
- inscrire les politiques vélos comme des éléments clés du transport urbain, notamment comme un outil essentiel de diminution de la congestion ;
- renforcer la part modale du vélo et son usage en toute sécurité ;
- améliorer la santé publique ;
- soutenir la croissance économique.

La participation de Bordeaux Métropole dans ce projet permettra de développer les échanges de bonnes pratiques sur des projets concrets déjà réalisés dans les villes leader.
Ainsi, Bordeaux Métropole sera plus particulièrement accompagnée et conseillée pour certains projets d'ores et déjà inscrits au 2e Plan vélo métropolitain :

- la création rapide et à moindre de coût de pistes cyclables confortables (12M€ prévus au PPI (Programme pluriannuel d'investissement) pour les 3 prochaines années) ;
- le développement de parkings de grande capacité tel que celui prévu dans le quartier Brazza pour lequel une étude de programmation et de faisabilité est prévue au budget 2018 (50 000€ dont une partie sera « remboursée » par Handshake (Cf. D. sous-traitance dans le tableau ci-dessous) ;
- la création d'une piste pédagogique d'apprentissage du vélo en milieu urbain pour lequel une étude de programmation et de faisabilité est également prévue au budget 2018 (50 000€ dont une partie sera également « remboursée » (Cf. D. sous-traitance dans le tableau ci-dessous) ;
- la recherche d'indicateurs socio-économiques appliqués à notre territoire permettant de mesures les rapports couts-bénéfices des actions en faveur du vélo pour la collectivité et la société.

Le budget total du projet est de 4 998 593.75 € dont 4 859 093.75 € sont cofinancés par l'Union européenne au titre du programme Horizon 2020. La contribution de Bordeaux Métropole s'élève à 250 887.50 € TTC, financée à 100% par l'Europe et, décomposée comme suit :

Dépenses		Ressources		
Nature de la dépense	**Montant**	**Financeurs**	**Montant**	**%**
A. Coûts salariaux valorisés (charges patronales comprises)	162 060	Union européenne H2020	250 887.50	100 %
B. Coût directs (Frais de déplacement / organisation d'ateliers)	18 650			
C. Coûts indirects (application du forfait suivant : 25% de la somme A+B)	45 177.50			
D. Sous-traitance (contribution à une	25 000			

étude)				
Total (A+B+C+D)	**250 887.50**	**Total**	**250 887.50**	**100 %**

Le projet permet de valoriser sans coût supplémentaire des dépenses déjà inscrites dans le BP 18 dans le cadre du 2ème plan vélo et ne nécessite pas d'inscription supplémentaire.
Seules les dépenses effectivement réalisées pourront être remboursées, dans la limite des coûts prévus au budget.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2016-722, en date du 2 décembre 2016, adoptant le 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020 : « Bordeaux, Capitale du vélo »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet européen participe au renforcement de la stratégie vélo de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet indiquant les participations maximum sollicitées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : de réaliser les dépenses mises en œuvre dans le cadre du 2ème plan vélo sur le Budget Principal des exercices concernés.

Article 4 : de percevoir les recettes du fonds européen via le coordinateur du consortium et de les imputer sur le Budget principal sur les exercices concernés, au chapitre 74, article 74778, fonction 87.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **7 MAI 2018** **PUBLIÉ LE :** **7 MAI 2018**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte TERRAZA